# Assemblée générale

## Sommaire

[I) Ouverture de la séance 2](#_Toc492300431)

[1) Composition du bureau 2](#_Toc492300432)

[2) Déclaration du quorum 3](#_Toc492300433)

[3) Dépôt des pièces sur le bureau de l’assemblée 3](#_Toc492300434)

[4) Ordre du jour 3](#_Toc492300435)

[5) Programme de l’Assemblée générale 4](#_Toc492300436)

[II) Présentations 4](#_Toc492300437)

[1) Présentation de l’opération de rapprochement avec le Groupe Berendsen 4](#_Toc492300438)

[2) Eléments financiers 7](#_Toc492300439)

[3) Présentation du rapport des commissaires aux apports 7](#_Toc492300440)

[4) Présentation des rapports des commissaires aux comptes 8](#_Toc492300441)

[a) Premier rapport 8](#_Toc492300442)

[b) Second rapport 8](#_Toc492300443)

[III) Questions-réponses 9](#_Toc492300444)

[IV) Présentation et vote des résolutions 12](#_Toc492300445)

[1) Résolutions relevant de l’Assemblée générale extraordinaire 12](#_Toc492300446)

[2) Résolution relevant de l’Assemblée générale ordinaire 13](#_Toc492300447)

[V) Clôture de l’Assemblée 13](#_Toc492300448)

*La séance est ouverte à 15 heures par Thierry MORIN,   
Président du Conseil de Surveillance.*

##### Ouverture de la séance

Thierry MORIN, Président du Conseil de Surveillance

Mesdames et Messieurs, bonjour,

Je suis très heureux de vous accueillir aujourd’hui pour l’Assemblée générale ordinaire et extraordinaire d’Elis. Cette assemblée générale a pour objet de soumettre à votre approbation le rapprochement d’Elis avec la société anglaise Berendsen, dans le cadre d’une acquisition recommandée par Berensen, ainsi que les opérations sur le capital à réaliser dans le cadre de cette acquisition. Il s’agit d’une opération stratégique majeure pour Elis et transformante pour votre société.

A mes côtés sur l’estrade siègent Xavier Martiré, Président du Directoire, Louis Guyot, Directeur administratif et financier et membre du Directoire, et Barthélémy Morin, Directeur juridique et secrétaire du Conseil de Surveillance, qui pourra assurer les fonctions de secrétaire de l’Assemblée.

Au premier rang siège l’ensemble des membres du Conseil de Surveillance.

Je vous rappelle que vous êtes réunis en Assemblée générale annuelle mixte sur convocation du Directoire le 25 janvier 2017.

L’ordre du jour et les textes des résolutions de l’Assemblée générale ont été publiés dans l’avis de réunion paru dans le bulletin des annonces légales obligatoires du 26 juillet 2017. Un avis de convocation a également été publié dans ce bulletin le 16 août 2017, ainsi que dans le journal d’annonces légal le *Publicateur légal* du 14 août 2017.

###### Composition du bureau

Conformément aux dispositions légales, j’assurerai la Présidence de la présente Assemblée générale en ma qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les détenteurs d’actions présents, qui représentent tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre d’actions et qui acceptent cette mission. J’invite donc comme scrutateurs la société Legendre Holding 27, représentée par Philippe Audouin ; et Predica, représentée par Frédéric Payet. Je les en remercie.

Je propose au bureau de désigner Barthélémy Morin, Secrétaire du Conseil de Surveillance, pour assurer les fonctions de secrétaire de l’Assemblée.

Le bureau est ainsi constitué.

Les sociétés Mazars et PriceWaterhouseCoopers, les commissaires aux comptes de notre Société ont été régulièrement convoqués. Je remercie de sa présence Bruno Tesnière, qui représente le collège des commissaires aux comptes. Il vous donnera lecture des rapports des commissaires aux comptes au cours de la présente Assemblée générale extraordinaire.

Dans le cadre des opérations d’apport des actions Berendsen, les sociétés Finexsi et Didier Kling & Associés ont été désignées en qualité de commissaires aux apports par ordonnance du tribunal de commerce de Nanterre. Je remercie de sa présence Olivier Peronnet, qui représente le collège des commissaires aux apports et vous présentera les conclusions de leurs travaux.

###### Déclaration du quorum

Je vous précise que le nombre total d’actions à prendre en compte pour le calcul du quorum est de 140 111 548 titres, qui représentent 159 765 257 voix, compte tenu des droits de vote doubles dont bénéficient certains actionnaires détenant au nominatif et de façon continue leurs actions depuis plus de deux ans.

Cette Assemblée générale étant réunie sur première convocation, elle nécessite pour sa partie ordinaire un quorum minimal de 20 %, soit 28 022 310 actions et pour sa partie extraordinaire un quorum minimal du quart, soit 35 027 888 actions.

Je constate que la situation provisoire établie suivant la feuille de présence et tenue à la disposition des membres du bureau permet de vérifier que les actionnaires présents et représentés, ainsi que les actionnaires ayant voté par correspondance, possèdent 112 207 638 actions, représentant 80,08  % du capital social et des droits de vote.

Les quorums nécessaires respectivement au titre des délibérations relevant de la compétence de l’Assemblée générale ordinaire et au titre des délibérations relevant de la compétence de l’Assemblée générale extraordinaire étant valablement atteints, l’Assemblée générale est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Une situation définitive vous sera donnée avant le début du vote des résolutions.

Afin de permettre aux actionnaires qui auraient été retenus de pouvoir assister et voter à cette assemblée, nous attendrons la fin de la présentation des rapports des commissaires aux comptes pour clore l’accueil des participants.

###### Dépôt des pièces sur le bureau de l’assemblée

Je vous précise que les documents et renseignements réglementaires, dont les principaux s’affichent actuellement à l’écran, ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social de la Société à Saint-Cloud.

Les commissaires aux comptes ont par ailleurs été convoqués par lettre recommandée avec avis de réception.

La feuille de présence et la liste nominative des actionnaires sont à la disposition des actionnaires.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, les pièces requises sont déposées sur le bureau : il s’agit des exemplaires des publications dans lesquels figurent les avis de réunion et de convocation et l’ensemble des documents qui sont mis à la disposition des actionnaires avant l’Assemblée générale.

La feuille de présence sera déposée dès qu’elle sera définitive et certifiée exacte par les membres du bureau.

###### Ordre du jour

Comme je vous le disais en introduction, cette Assemblée générale a pour objet de soumettre à votre approbation le rapprochement d’Elis avec la Société anglaise Berendsen, dans le cadre d’une acquisition recommandée par Berendsen, ainsi que les opérations sur le capital à réaliser dans le cadre de cette acquisition. Cinq résolutions seront ainsi soumises à votre approbation, dont quatre relevant de la compétence de l’Assemblée générale extraordinaire.

La première aura pour objet de vous prononcer sur l’acquisition de Berendsen par Elis, réalisée par le biais d’un *scheme of arrangement*, de droit anglais, l’évaluation qui en a été faite, la rémunération de l’apport et l’augmentation de capital liée. Les deuxième et troisième résolutions sont relatives à l’investissement de la société CPPIB au capital de votre société. La quatrième résolution porte sur la délégation financière à donner au directoire en vue d’augmenter le capital au profit des salariés. Enfin, la cinquième résolution concerne les pouvoirs pour formalité.

Enfin, je vous confirme qu’aucun actionnaire n’a fait usage de son droit concernant l’inscription de points ou de projets de résolution à l’ordre du jour de l’Assemblée générale.

###### Programme de l’Assemblée générale

Xavier Martiré, Président du Directoire, commencera les présentations et vous présentera le groupe Berendsen, les modalités de la transaction et tout l’intérêt que représente pour Elis ce rapprochement.

Nous passerons ensuite la parole à Olivier Peronnet, qui présentera au nom du collège les conclusions des travaux des commissaires aux apports réalisés dans le cadre de cette opération.

Les commissaires aux comptes présenteront ensuite leurs rapports sur les opérations d’augmentation de capital à réaliser avec suppression du droit préférentiel de souscription, avant de passer au vote.

Je cède maintenant la parole à Xavier Martiré, Président du Directoire.

##### Présentations

###### Présentation de l’opération de rapprochement avec le Groupe Berendsen

Xavier MARTIRE, Président du Directoire

C’est une grande journée pour Elis. Berendsen a d’ailleurs voté ce matin à 99,9 % son accord à cette opération. Il s’agit d’un leader en Europe, qui réalise exactement le même métier qu’Elis, la location/entretien de linge et la blanchisserie. Ce groupe est issu d’une fusion entre deux sociétés, Sophus Berendsen le Scandinave et la société anglaise Davis. Cette fusion est intervenue il y a environ 15 ans et a donné naissance à une société d’une taille conséquente, avec 1,4 milliard d’euros de chiffre d’affaires et une marge comparable à celle d’Elis, à plus de 30 % d’EBITDA.

Le Royaume-Uni est le premier pays de Berendsen, qui y réalise plus du tiers de son activité. Viennent ensuite le Danemark, l’Allemagne et la Suède.

En termes de produits et de services, nous constatons des similitudes entre Elis et Berendsen, avec la même offre globale. Nous avons cependant dernièrement lancé une offre de boissons, avec la location et l’entretien de fontaines et eau et de machines et café, en plus des opérations de désinsectisation et de dératisation lancées il y a trois ou quatre ans. Ces services ne sont pas proposés par Berendsen.

Ces deux sociétés proposent néanmoins des offres de produits similaires et servent à peu près les mêmes marchés : industrie, santé, hôtellerie. Nous constatons que la part de business est plus importante que la nôtre sur le vêtement professionnel pour l’industrie chez Berendsen, qui dispose d’une forte valeur ajoutée dans ce domaine. Nous allons ainsi pouvoir apprendre d’eux sur ce métier du vêtement, dans lequel nous avons d’ailleurs des progrès à réaliser. *A contrario*, Elis présente davantage de savoir-faire pour la partie hôtellerie et restauration (17 % chez Berendsen). Nous sommes en effet portés par des géographies qui offrent naturellement davantage de perspectives touristiques, en France et en Espagne, par exemple.

Les deux sociétés présentent donc des similitudes en termes de taille et de chiffre d’affaires, à un peu plus de 1,5 milliard d’euros, celui-ci étant légèrement supérieur chez Elis que chez Berendsen. Les niveaux de rentabilité de ces sociétés sont supérieurs à 30 % d’EBITDA. Elis compte légèrement plus de clients que Berendsen, car notre capacité à promouvoir le multiservice nous permet d’être beaucoup plus rentables sur de tout petits clients. Nous constatons une autre différence s’agissant du nombre d’usines. A chiffre d’affaires équivalent, Elis compte effectivement deux fois plus d’usines que Berendsen, en raison de la situation particulière du Brésil, pays tellement vaste que nous y comptons de nombreuses toutes petites unités. Si nous comparions uniquement les business européens, nous retrouverions une organisation similaire et un nombre d’usines semblable.

Le grand leader Elis-Berendsen de demain se traduira par un chiffre d’affaires supérieur à 3 milliards d’euros et un niveau de marges conséquent, avec un EBITDA qui devrait être proche de 1 milliard d’euros. Nous aurons le plaisir de servir environ 400 000 clients, avec un peu plus de 45 000 collaborateurs. Nous présence internationale sera renforcée, avec plus de 28 pays couverts par le nouvel ensemble et plus de 400 usines pour assurer la prestation pour ces 400 000 clients.

En termes de complémentarité géographique, il me semble très important de noter que nous serons dans la position de numéro un ou parmi les trois premiers acteurs sur un grand nombre de pays. Or nous constatons dans notre métier un lien direct entre la part de marché et la rentabilité. Nous sommes évidemment numéro un en France, avec presque 1 milliard d’euros de chiffre d’affaires dans ce pays. Avec Berendsen, nous serons également leaders sur le Royaume-Uni, avec presque 500 millions d’euros de chiffre d’affaires. En Allemagne, marché le plus important d’Europe, représentant 3,5 milliards d’euros, nous serons numéro trois. Elis pèse à présent 130 millions d’euros en Allemagne et, suite à la fusion, nous y dépasserons les 300 millions d’euros de chiffre d’affaires. Il s’agit donc d’une perspective d’amélioration de notre rentabilité sur ce marché. Nous serons aussi numéro un en Suède, au Brésil, au Danemark, en Espagne, en Suisse et en Norvège. Elis sera donc largement leader dans de nombreux pays à l’avenir, ce qui est essentiel pour garantir un bon niveau de rentabilité.

Cette répartition des risques est illustrée par un graphique, que j’aime à présenter. Eurazeo est entrée au capital d’Elis en 2007, voilà maintenant dix ans. A cette époque, nous détenions 85 % ou 90 % du chiffre d’affaires réalisé en France et 95 % de notre rentabilité était générée dans ce pays. Dix ans après, nous constatons donc avec une grande satisfaction que nos risques sont bien mieux répartis. En effet, il est sécurisant d’être exposé à un unique marché, comme la France, mais il s’agit également d’un très fort risque. Il est donc très satisfaisant de constater que, demain, la France ne représentera plus qu’un tiers de notre chiffre d’affaires. Notre portefeuille d’activités dans le monde sera lui aussi bien équilibré, avec deux grands pôles de pays et de business. En Europe du Nord, la situation de marché sera assez stable, avec un niveau d’externalisation important et des niveaux de marge élevés. En Europe du Sud, notamment en Espagne, ainsi qu’en Amérique latine, les perspectives de croissance sont beaucoup plus importantes. Nous devons y fournir des efforts de rentabilité, car les niveaux de marge y demeurent inférieurs à nos niveaux de marge moyens. La France devrait être très régulière dans sa capacité à délivrer de la marge et du cash. L’Europe du Nord devrait présenter des perspectives de croissance plus limitées, mais une belle rentabilité et l’Europe du Sud et l’Amérique latine, de belles perspectives de croissance et d’amélioration des marges.

Nous attendons naturellement des économies rapides suite à cette fusion. Notre estimation des synergies attendues est néanmoins restée prudente, car nous n’avons évidemment pas eu accès à l’intégralité des données de Berendsen. Cette estimation est notamment très prudente en ce qui concerne les achats, dans la mesure où nous n’avons pas eu accès aux prix ni aux conditions négociées avec les fournisseurs de Berendsen. J’espère que nous rencontrerons d’heureuses surprises sur ce volet.

Pour l’instant, nous nous sommes bornés à communiquer au marché des synergies de coûts, estimées à environ 40 millions d’euros, principalement hors investissements (35 millions d’euros en frais de fonctionnement et 5 millions d’euros d’investissements). Comme vous le constatez, nous n’avons pas chiffré les synergies de revenus, qui n’ont pas encore été estimés.

Les économies de coûts correspondent tout d’abord à l’*overlab* géographique, même si celui-ci demeure limité dans cette opération, avec deux zones en Europe dans lesquelles les deux sociétés sont présentes : l’Allemagne et le Benelux. Dans ces zones, nous devrons donc réaliser des économies, comme nous le faisons en ce moment en Espagne et au Brésil. Nous fusionnerons donc nos réseaux industriels en Allemagne et serons plus efficaces dans notre maillage géographique sur ce territoire. Le gain lié à cet *overlab* géographique a ainsi été estimé à environ 8 millions d’euros.

Les économies en termes d’achats représentent le deuxième poste d’économies. Demain, la taille du Groupe sera doublée et, grâce à l’effet volume de passage de commandes, nous bénéficierons de meilleures conditions d’achats. Nous pourrons également comparer les propositions de nos fournisseurs communs pour obtenir de meilleurs prix. Pour l’heure, nous n’avons pas eu accès aux chiffres précis de Berendsen dans ce domaine. C’est pour cette raison que nous sommes restés très prudents dans cette estimation, qui se monte pour l’heure à 5 à 6 millions d’euros de gains d’économies d’achats, sur un total de 3 milliards d’euros de chiffre d’affaires.

Le troisième niveau d’économies de coûts a trait aux structures. Demain, nous ne compterons ainsi qu’un seul siège et non deux, ce qui nous permettra de réaliser des économies conséquentes. Nous nous sommes déjà penchés sur les organigrammes de Berendsen, pour étudier le nombre de postes que nous pourrions économiser. Nous avons ainsi constaté des économies substantielles à venir.

Au total, ce sont donc 40 millions d’euros d’économies attendues sur les trois ans à venir.

Les économies et synergies de revenus ne sont quant à elles pas encore chiffrées. Nous serons plus efficaces demain en ce qui concerne le portefeuille de produits et services d’Elis, que nous pourrons proposer aux clients de Berendsen, notamment en *pest control* et en offre de boissons. La mise en commun de nos réseaux nous permettra aussi de répondre à des appels d’offres internationaux. Nos clients sont en effet de plus en plus nombreux à avoir envie de ne recourir qu’à un fournisseur, qui soit en mesure de les accompagner sur l’ensemble de leurs géographies. Nous serons ainsi le seul acteur européen à proposer cette complémentarité géographique et cette présence dans de nombreux pays, notamment dans l’industrie pharmaceutique ou dans l’hôtellerie. Le troisième volet d’amélioration de la croissance grâce à cette fusion correspond à l’innovation produits et services. Nous pourrons effectivement mettre en commun nos dépenses de recherche. Nous savons d’ailleurs que nous travaillons sur des sujets identiques, de traçabilité notamment. Demain, nous pourrons donc nous renforcer dans ce domaine, beaucoup plus rapidement que les petites sociétés familiales contre lesquelles nous sommes en compétition. Il s’agit là d’une perspective d’amélioration de la qualité de nos offres de service, qui devrait nous aider à améliorer notre croissance à l’avenir.

En Allemagne, nous réunirons le meilleur de nos deux organisations. Berendsen y réalise aujourd’hui environ 200 millions d’euros de chiffre d’affaires, en étant très efficace sur le vêtement. Or nous ne sommes pour notre part pas du tout présents sur le vêtement en Allemagne. En revanche, nous commençons à peser sur le linge plat en Allemagne, pour l’hôtellerie et la santé. Notre position devrait donc être significative à l’avenir dans ce pays, avec de surcroît des perspectives de poursuite de consolidation du marché allemand. Je ne peux pas vous en dire davantage aujourd’hui, mais de belles perspectives de poursuite de nos acquisitions sur le marché allemand s’offrent à nous. Je suis ainsi certain que nous vous annoncerons d’autres bonnes nouvelles dans les tout prochains mois en ce qui concerne des acquisitions complémentaires en Allemagne.

Les synergies sont donc prudemment estimées à 40 millions d’euros pour les trois prochaines années. Cette opération devrait également nous permettre de renforcer la stratégie de l’Entreprise, qui devrait être encore plus efficace sur ses géographies existantes, avec une offre de service qui continuera à être dynamique et innovante. Des perspectives s’ouvrent également en consolidation des marchés, par des acquisitions complémentaires. Nous pourrons ainsi continuer à consolider nos positions, notamment sur les pays nordiques et au Royaume-Uni, en réalisant de petites acquisitions très relutives, qui créent beaucoup de valeur.

Pour toutes ces raisons, nous sommes donc très motivés à l’idée de réaliser cette opération entre Berendsen et Ellis.

Je cède à présent la parole à Louis Guyot, qui va vous présenter le financement de cette opération.

###### Eléments financiers

Louis Guyot, Directeur financier

Merci Xavier. Lors de notre Assemblée générale de printemps, nous avions commenté l’opération Lavebras/Indusal. Nous avions structuré cette opération avec une partie de dette et une partie d’equities, qui nous permettaient de maintenir notre ratio d’endettement autour de 3 x, idée générale que nous entendons conserver.

La nouvelle opération Berendsen s’inscrit dans cette logique. Nous finançons cette acquisition par une partie payée en cash aux actionnaires de cette entreprise, dans le cadre d’un prêt-relai, qui sera refinancé dans les mois à venir. Nous rémunérons également les actionnaires de Berendsen avec des titres Elis. Un volet complémentaire correspond à une augmentation de capital de 200 millions d’euros.

*Pro forma* 2016, le ratio d’endettement évolue légèrement, mais reste équivalent à 3,1 x. Nous avons souhaité maintenir le marché autour de 3 x pour 2018, conformément à notre politique en la matière.

Nous avons en outre noué un dialogue fort avec les agences de notation. Vous savez que nous sommes notés par Moody’s et SMP, qui voient cette opération d’un bon œil. Elles estiment ainsi qu’il s’agit d’une diversification de notre exposition géographique, avec une réduction du poids de la France notamment, ce qui désensibilise le Groupe à un certain risque. Nous conservons dans le même temps un très bon profil, avec une marge d’EBITDA supérieure à 30 %.

CPPIB est un très bel investisseur, bien connu dans le paysage mondial, puisqu’il s’agit de la société de gestion du régime de pensions du Canada, qui gère 300 milliards de dollars canadiens, soit environ 250 milliards d’euros. CPPIB investit dans le monde entier, surtout dans les actions cotées sur des business résilients. Il s’agit d’un investisseur de très long terme, connu en France pour sa présence chez Orpéa. CPPIB investira donc 200 millions d’euros dans cette opération Berendsen. Il était déjà actionnaire d’Elis et verra sa part passer d’environ 5 % avant opération à 7,7 % après opération. Nous nous réjouissons donc du renforcement du poids de CPPIB dans notre actionnariat.

Au terme de l’opération, notre capital évoluera. Aujourd’hui, Eurazeo représente près de 17 %, Predica (les assurances du Crédit agricole), 10 % et CPPIB près de 5 %. Avec cette opération, les actionnaires de Berendsen recevront une partie du paiement en titres Elis et deviendront donc actionnaires d’Elis à hauteur de 32 %. Certains actionnaires sont cependant déjà communs aux deux groupes.

###### Présentation du rapport des commissaires aux apports

Olivier PERONNET

Bonjour à toutes et à tous.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre en date du 28 juin 2017, en notre qualité de commissaires aux apports, nous devions vérifier que le montant de l’apport n’était pas surévalué. Au titre de la recommandation 2011 de l’AMF, nous devions porter avis sur la rémunération sur l’apport de cette opération.

Nos rapports vous ayant été remis et figurant exhaustivement pages 15 à 36 de l’avis de convocation, je me contenterai de les résumer, si personne n’y voit d’objection.

Nous devions donc évaluer Berendsen et donner une appréciation sur la valeur d’Elis, puisque l’opération a une composante en numéraires – qui représentent 44 % du prix de la cible – et en titres, pour 56 % de la cible.

Pour apprécier les valorisations, nous avons développé une approche multicritères, à partir des cours de bourse des deux sociétés. Nous nous sommes référés aux objectifs de cours des analystes qui suivent les titres des deux émetteurs cotés concernés. Nous avons également examiné les multiples boursiers de sociétés comparables cotées ou issus de transactions comparables. Enfin, nous nous sommes intéressés à l’actualisation des flux futurs de trésorerie, sur des bases de consensus, puisque nos échanges avec Berendsen sont demeurés limités.

Nous constatons que l’opération intègre une prime de contrôle, en particulier sur les cours de bourse respectifs des deux entités, notamment par référence au cours actuel de Berendsen. Ce constat doit être complété par les synergies attendues de l’opération, partiellement chiffrées à 40 millions d’euros à ce stade, cette somme ne concernant que les synergies de coûts. L’opération devrait ainsi se traduire par une relution du bénéfice par action dès 2017, dans une situation où seules les synergies de coûts – et aucune synergie de revenus – ont été intégrées dans le montant de 40 millions d’euros.

En ce qui concerne la rémunération de l’apport, nous concluons que celui-ci est équitable pour l’actionnaire d’Elis dans le cadre d’une opération de prise de contrôle. En ce qui concerne la valeur de l’apport, à hauteur de 56 % du capital de Berendsen, celle-ci doit être comptabilisée à la valeur réelle, qui résulte directement des termes de l’échange que je viens de vous résumer. Sur la valeur de l’apport de 1,369 milliard d’euros, nous n’avons pas d’observation et considérons que cette valeur est au moins égale au montant de l’augmentation de capital augmentée de la prime d’émission.

Merci pour votre attention.

###### Présentation des rapports des commissaires aux comptes

Bruno TESNIERE, PricewaterhouseCoopers Audit

Au nom du Collège des commissaires aux comptes, je vais vous présenter nos rapports, repris en pages 37 et 38 de l’avis de convocation. Ces rapports répondent aux projets de résolution qui vous sont soumis dans le cadre de cette Assemblée générale.

Premier rapport

S’agissant des deuxième et troisième résolutions, nous avons produit un rapport sur l’augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription. C’est cette émission d’actions ordinaires qui est réservée à l’entreprise CPPIB. 10 millions d’actions seront ainsi souscrites, sous réserve du vote de la première résolution.

Nous avons vérifié les informations fournies dans le rapport du directoire sur les motifs de la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et la justification du choix des éléments de calcul de prix, ainsi que la sincérité des informations chiffrées tirées de la situation financière. Nous n’avons pas d’observation à formuler sur la sincérité des informations chiffrées tirées de la situation financière intérimaire, ni sur le choix de calcul du prix d’émission et de son montant, ni sur la présentation de l’incidence de l’émission sur la situation des titulaires de titres de capital. De même, nous n’avons pas d’observation sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription.

Second rapport

Notre second rapport a trait à la quatrième résolution, sur l’émission d’actions ordinaires ou de valeurs mobilières de placement donnant accès au capital de la société et réservée aux adhérents d’un plan d’épargne d’entreprise. Votre directoire vous propose de lui déléguer pour une durée de 26 mois la compétence de décider d’une augmentation de capital et de supprimer votre droit préférentiel de souscription au titre de capital à émettre. Le cas échéant, il appartiendra au directoire de fixer les conditions définitives d’émission de cette opération.

Un rapport a été établi par le directoire. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription demandé. Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des Commissaires aux comptes. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d’émission des actions de capital à émettre.

Sous réserve de l’examen ultérieur des conditions de l’émission qui seraient décidées, nous n’avons pas d’observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d’émission des titres de capital à émettre, qui sont donnés dans le rapport du directoire.

Je vous remercie.

##### Questions-réponses

Thierry MORIN

Je vous précise qu’il n’y a pas eu de questions écrites préalablement à cette Assemblée générale. Je cède donc la parole à ceux d’entre vous qui souhaitent poser une question.

De la salle

Sommes-nous filmés ?

Thierry MORIN

Non, pas à ma connaissance.

Claude LAROCHE

A l’issue de la réalisation de l’opération – en principe, le 26 septembre 2017 – Elis détiendra 99 % du capital de Berendsen et les actionnaires de Berendsen détiendront approximativement 31,5 % du capital social d’Elis. On peut présumer que les Anglais voudront se défaire de leurs actions Elis. Le risque est d’assister à un « Elixit » massif, d’autant que vous avez mis en place un dispositif de négociation d’actions gratuit appelé *dealing facility*, pour permettre à certains actionnaires de Berendsen, qui recevront des actions d’Elis, de vendre la totalité de leurs actions sans frais ni commission de négociation.

Alors que le cours théorique de notre action Elis est réputé se situer aux alentours de 13,4 euros, contre 19 euros hier, à la suite de l’augmentation de capital réservé au CPPIB, à quel niveau se situera le cours d’Elis après le retour de papier que les actionnaires anglais auront reçu en paiement de leurs actions Berendsen ?

Xavier MARTIRE

Effectivement, ce sujet du risque de retour du papier Elis à l’issue de l’opération nous a préoccupés il y a quelques mois. Deux éléments de réponse nous réconfortent cependant sur ce sujet. Tout d’abord, nous constatons que nous partageons de nombreux actionnaires avec Berendsen. Dès avant l’opération, nous avons ainsi constaté que plus de la moitié des actionnaires de Berendsen étaient également actionnaires d’Elis. Cette situation devrait dès lors permettre d’éviter le retour de papier, puisque plus de la moitié des actionnaires de Berendsen qui recevront du papier Elis en avait déjà. Leur appréciation du risque ne devrait donc pas s’en trouver changée et il n’y a aucune raison à ce qu’un « Elixit » se produise pour cette part d’investisseurs.

En outre, ceux qui ne veulent pas de papier Elis sont déjà partis pour la plupart d’entre eux, puisque l’opération est connue depuis maintenant plus d’un mois. Vous avez ainsi pu constater une augmentation significative des volumes de transactions sur les cours Elis et Berendsen sur cette période, qui traduisait le fait que les investisseurs historiques de Berendsen qui ne souhaitaient pas de papier Elis sont sortis de Berendsen.

Nous savons également que certains investisseurs ont envie de se renforcer sur Elis et attendent des évènements de liquidité pour ce faire. Ce retour de papier constitue justement un évènement de liquidité.

Pour toutes ces raisons, nous ne sommes pas très inquiets en ce qui concerne l’évolution du cours après l’opération.

Jules MARMONT, actionnaire individuel

Avec cette acquisition, Elis conforte son expansion internationale et ses assises dans son secteur économique, en Angleterre et dans les pays nordiques. Cependant, cette acquisition n’intervient-elle pas à un moment critique vis-à-vis du Brexit ? N’y aura-t-il pas des risques liés à l’avenir découlant du Brexit ?

Xavier MARTIRE

C’est effectivement un point très important. Tout d’abord, le Royaume-Uni représentera demain environ 15 % du nouvel ensemble. Le risque relatif à la situation économique du Royaume-Uni porte donc uniquement sur 15 % du périmètre du Groupe.

Ce risque a de plus déjà été pris en compte dans la transaction, que nous sommes ainsi parvenus à réaliser selon un prix nettement plus bas que le cours historique de Berendsen. Le risque relatif à la situation économique du marché anglais a donc déjà été intégré dans le cours de Berendsen, ce qui nous a permis d’acheter cette entreprise à un prix bas. C’est pour cela que je n’envisage pas de risque particulier lié au Brexit. Cela a été plutôt un élément qui nous a permis d’acheter Berendsen à bon prix et a ouvert la porte à cette opération.

Je rappelle également que seuls 15 % du business seront réalisés au Royaume-Uni. Notre marché est de plus très protégé, avec des risques répartis sur de nombreuses activités différentes (retail, industriel, hôtellerie, santé).

Le risque du Brexit a donc déjà été pris en compte et me semble limité pour le futur.

Christian BOUIX, actionnaire individuel

Vous avez répondu pour l’essentiel à la question que je voulais poser : l’influence du Brexit sur la microéconomie. Pouvez-vous cependant développer l’influence du Brexit en macroéconomie, en ce qui concerne le chiffre d’affaires global de l’Entreprise après la fusion ?

Xavier MARTIRE

Nous avons également fait preuve d’opportunisme concernant un événement plus macroéconomique : l’évolution de la parité des monnaies. Il ne vous aura pas échappé que nous payons en euros une société qui était cotée en livres à un moment où le cours de la livre est très bas. L’impact du Brexit a en effet été important sur la livre. Or nous payons en euros – donc une monnaie plus forte – une société vendue en livres, ce qui nous a permis d’acheter Berendsen moins cher. Nous avons donc été plutôt chanceux et opportunistes.

Un actionnaire individuel

Nous aurions souhaité avoir connaissance de l’évolution du cours de Berendsen et de courbes comparatives de ce cours par rapport à celui d’Elis. Par ailleurs, pourquoi cet investisseur canadien bénéficie-t-il d’une décote de deux euros par action ? Pourquoi s’agit-il d’une augmentation de capital réservée et non ouverte ? Le personnel aurait lui aussi pu souhaiter souscrire des actions décotées.

Xavier MARTIRE

Je précise que CPPIB n’investit pas en bénéficiant d’une décote de deux euros par action, mais à un cours de 19,74 euros, ce qui figure d’ailleurs dans les documents que nous vous avons remis. Ce cours est d’ailleurs légèrement supérieur au cours du jour.

L’augmentation de capital réservée engendre également un double impact très important pour nous : la vitesse d’exécution et un élément marketing. En effet, nous avons pu annoncer au marché qu’un investisseur très important et très averti, tel que CPPIB, était prêt à suivre Elis dans cette opération, à un cours de 19,74 euros, soit presque sans décote. Cela a constitué ainsi un signal très important et très positif envoyé au marché. Cet élément nous a d’ailleurs permis d’achever les négociations avec le *board* de Berendsen. J’estime que les investisseurs indépendants ou membres du personnel de l’Entreprise ne doivent donc pas se sentir lésés.

Un actionnaire individuel

Je comprends tout à fait vos explications, qui sont très claires. Sans doute avais-je interverti les chiffres.

Thierry MORIN

Pour compléter, j’ajouterai qu’en deux ans, le cours de l’action Elis a crû de plus de 50 %, tandis que le cours de Berendsen a légèrement décoté sur cette période.

Jean-Claude DUSSAULT, actionnaire individuel

Je souhaiterais vous poser quatre ou cinq questions. Dans un premier temps, vous avez indiqué en réponse à un actionnaire individuel que vous aviez payé votre acquisition moins cher que prévu, compte tenu du Brexit. Dès lors, pourquoi vous y être repris à trois fois ? L’offre a en effet été refusée à deux reprises avant d’être acceptée. Devons-nous en déduire que cette troisième offre était moins intéressante que les deux précédentes ?

Xavier MARTIRE

Ce type d’opération comporte toujours une part de négociation et de jeu. Vous auriez sans doute été déçu que nous achetions cette société trop cher, du premier coup. Nous considérons que nous réalisons une très belle affaire à ce prix, mais, évidemment, la négociation comporte toujours une part de jeu. C’est ainsi.

Jean-Claude DUSSAULT, actionnaire individuel

Vous avez évoqué un ratio d’endettement que vous espérez à 3 x à fin 2018. Je suppose qu’il s’agit de trois fois l’EBITDA. Pourriez-vous nous faire part du niveau de dette nette sur capitaux propres, à présent et pour les années à venir ?

Louis GUYOT

Nous ne communiquons pas d’habitude sur ce sujet, mais, après l’opération, la dette nette devrait avoisiner les 3 milliards d’euros et les capitaux propres, environ 1,5 milliard d’euros. Les comptes seront connus en mars 2018, mais vous pouvez procéder à ces calculs sur la base des comptes semestriels.

Jean-Claude DUSSAULT, actionnaire individuel

Quelle est la date d’effet de l’opération ?

Louis GUYOT

*A priori*, nous procéderons à la consolidation au mois de septembre. Les dernières conditions suspensives tombent aujourd’hui et la prise d’effet absolue correspond au 12 septembre.

Jean-Claude DUSSAULT, actionnaire individuel

Pouvez-vous également nous expliquer le tableau de la page 9 figurant dans l’avis de convocation, relatif au chiffre d’affaires du premier semestre ? Je ne comprends pas comment vous décomposez les 845 millions d’euros de chiffre d’affaires pour les parties commerce et services, hôtellerie, industrie et santé.

Louis GUYOT

Vous avez raison ; cette mise en page n’est pas heureuse. Il s’agit de la communication financière que nous réalisons chaque trimestre pour annoncer notre chiffre d’affaires. Nous avons décomposé nos géographies en quatre secteurs principaux : la France, l’Europe du Nord, l’Europe du Sud et l’Amérique latine. La France représente la somme de quatre sous-secteurs : la santé, les hôtels, commerce et services et industrie.

Jean-Claude DUSSAULT, actionnaire individuel

D’accord. Dès lors, pourquoi n’avez-vous pas fait figurer les chiffres en gras ?

Louis GUYOT

Il s’agit d’une erreur de mise en page.

Thierry MORIN

Si vous n’avez pas d’autres questions, je vous propose de passer au vote des résolutions.

##### Présentation et vote des résolutions

Barthélémy MORIN

Nous allons procéder au vote des résolutions. Pour des raisons de simplicité et d’efficacité, je vous prie de m’exonérer de la lecture intégrale de chacune d’entre elles. Je procéderai à une simple présentation de la résolution avant de passer à son vote.

Je vous transmets le quorum définitif : 112 344 807 actions sont présentes ou représentées, soit 131 911 830 voix et un quorum de 80,18 %.

Je vous rappelle par ailleurs le fonctionnement des boîtiers de vote. Veillez à ce que la carte à puce soit bien enfoncée dans l’appareil. Le bouton « 1 » sert à voter pour, le « 2 » à voter contre et le « 3 » à s’abstenir.

###### Résolutions relevant de l’Assemblée générale extraordinaire

La première résolution vise essentiellement à approuver l’apport de 171 345 292 actions Berendsen, leur évaluation à un montant global de 1 369 937 445 euros, ainsi que leur rémunération par la remise de 0,403 action nouvelle Elis pour chaque action Berendsen. En conséquence de cet accord, la première résolution vise également à augmenter le capital social par l’émission de 69 052 152 actions nouvelles, d’un montant nominal de 1 euro, ce qui donne lieu à une prime d’apport de 1 300 885 293 euros. Cet apport ne sera définitivement réalisé qu’à la date à laquelle le *scheme of arrangement* aura pris effet. Il est par conséquent donné pouvoir au directoire de constater la réalisation définitive de l’augmentation de capital.

*La résolution numéro 1 est approuvée à 99,7 % des voix.*

Le deuxième résolution – sous réserve de l’adoption de la troisième résolution – porte sur l’augmentation du capital de la société, pour un montant – y compris la prime d’émission – de 200 000 014,62 euros par l’émission de 10 131 713 actions nouvelles, ce qui porterait le capital après réalisation des augmentations de capital visées aux résolutions 1 et 2 à 219 350 914 euros. Le prix de souscription de cette augmentation de capital est fixé à 19,74 euros par action, soit une prime d’émission de 18,74 euros par action.

*La résolution numéro 2 est approuvée à 94,21 % des voix.*

La troisième résolution vise à supprimer le droit préférentiel de souscription au profit de CPPIB, à hauteur de 10 131 713 actions à émettre, en application de la deuxième résolution.

*La résolution numéro 3 est approuvée à 94,21 % des voix.*

La quatrième résolution consiste à déléguer au directoire la capacité de procéder à des augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservé aux salariés adhérents à un plan d’épargne d’entreprise. Le montant maximal nominal de ces augmentations est fixé à 4 millions d’euros. Cette délégation est donnée pour 26 mois et se substitue à la délégation donnée par l’Assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2017.

*La résolution numéro 4 est approuvée à 99,63 % des voix.*

###### Résolution relevant de l’Assemblée générale ordinaire

La cinquième résolution consiste à conférer au directoire tout pouvoir pour l’exécution des formalités requises et consécutives à la présente Assemblée générale.

*La résolution numéro 5 est approuvée à 99,71 % des voix.*

##### Clôture de l’Assemblée

Thierry MORIN

Je constate que l’ordre du jour est épuisé et que plus personne ne demande la parole. Dès lors, Mesdames et Messieurs, je vous remercie d’avoir participé à notre réunion et je déclare la séance levée. Je félicite également le directoire pour son important travail mené cet été.

*Applaudissements*

*La séance est levée à 16 heures 14.*

Document rédigé par la société Ubiqus – Tél : 01.44.14.15.16 – http://www.ubiqus.fr – infofrance@ubiqus.com

# Index

*Nous vous signalons que nous n’avons pu vérifier l’orthographe du nom suivant :*

Jean-Claude DUSSAULT, 11, 12